



ASSAINISSEMENT DE LA DÉCHARGE INDUSTRIELLE DE BONFOL COMMISSION D'INFORMATION

Secrétariat :
c/o Office de l'environnement (ENV)
Les Champs Fallat
CH-2882 St-Ursanne
t +41 32 420 48 03, f +41 32 420 48 11
kathrin.gschwind@jura.ch

Commission d'information de la DIB *Procès-verbal*

SEANCE N° 1/2008 DATE : **Jeudi 21 février 2008**
LIEU : **Salle communale, Bonfol**
HEURE : **10h30 – 13h00**
REDIGE PAR : Kathrin Gschwind

| <u>PARTICIPANTS :</u> | | Distribution |
|---|--|--------------|
| R. Longet | equiterre, Président | 1 |
| Bci | | |
| A.-F. Wagner | bci Betriebs-AG | 1 |
| R. Luttenbacher | bci Betriebs-AG | 1 |
| Canton du Jura | | |
| J.-P. Meusy | RCJU/Office de l'environnement (ENV) | 1 |
| F. Schaffter | RCJU/Service juridique (JUR) | 1 |
| Ch. Socchi | RCJU/Office de la sécurité et de la protection (OSP) | 1 |
| Communes et institutions suisses | | |
| J.-D. Henzelin | Commune de Bonfol | 1 |
| P. Girardin | Commune de Bonfol | 1 |
| J.-C. Hennet | Commune de Bonfol | 1 |
| H. Kaegi | Commune de Beurnevésin | 1 |
| Préfecture du Haut-Rhin (coordination des services de l'état français) | | |
| J.-M. André | Sous-préfet d'Altkirch | 1 |
| Haut-Rhin (administration, conseil général) | | |
| J.-M. Comesse (e.r. de D. Chatillon) | DDAF Haut-Rhin | 1 |
| Alsace (administration) | | |
| J. Gillet | DIREN Alsace | 1 |
| Communes françaises | | |
| J.-R. Frisch | Commune de Pfetterhouse | 1 |
| Territoire de Belfort (administration, conseil général) | | |
| E. Lalaurie | DDASS du Territoire de Belfort | 1 |
| Société civile | | |
| J.-P. Egger | Collectif Bonfol - Pro Natura Jura | 1 |
| L. Merguin Rossé | Collectif Bonfol – Pro Natura Jura | 1 |
| J.-C. Probst | Collectif Bonfol – Unia Le Syndicat | 1 |
| J.-L. Walther | Consultant Collectif Bonfol | 1 |
| M. Wüthrich | Collectif Bonfol – Greenpeace Suisse | 1 |
| M. Lassus | Commission de protection des eaux de Franche-Comté | 1 |
| I. Chevalley | equiterre | 1 |
| <u>EXCUSES :</u> | | |
| Canton du Jura | | |
| A. Bapst | RCJU/ENV | 1 |
| J. Fernex | RCJU/ENV | 1 |
| Communes françaises | | |
| M. Heyer | Commune de Pfetterhouse | 1 |
| Franche-Comté (administration, conseil régional) | | |
| M. Collin-Huet | DIREN Franche-Comté | 1 |
| S. Pivard | DIREN Franche-Comté | 1 |
| Société civile | | |
| S. Küffer Heer | Collectif Bonfol – DEMETER Suisse | 1 |

Introduction

- R. Longet souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il salue particulièrement M. Ch. Socchi, Chef de l'Office cantonal de la sécurité et de la protection (OSP) du Canton du Jura qui présentera les travaux du Groupe de travail alarme et intervention qu'il conduit.
- Le président rappelle les consignes en vue de l'enregistrement de la séance.

1. Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la séance du 28.11.2007

Adoption de l'ordre du jour:

- Trois modifications de l'ordre du jour sont demandées: rajout de la mention de l'adoption du PV de la séance du 28.11.07; demande de M. Ch. Socchi de traiter le point 7 après le point 3; demande de nommer deux personnes à la vice-présidence au lieu d'une seule.
- L'ordre du jour modifié et adopté se présente comme suit:
 1. Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2007
 2. Etat du dossier: présentation de la convention ONG-bci et planning des travaux
 3. Rôle de la CI pendant la phase des travaux: dénomination, modalités du suivi
 4. Présentation des travaux du "Groupe de travail temporaire pour la gestion de la procédure d'alarme et d'intervention dans le cadre de l'assainissement de la décharge industrielle de Bonfol (GAI)"
 5. Prises de vue en séance et film "rétrospectif": aspects financiers
 6. Budget 2008
 7. Rapport d'activités 2007 de la CI
 8. Vice-présidences de la CI
 9. Divers

Adoption du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2007:

- En référence aux enregistrements de la dernière séance par l'entreprise Image et Son, J.-C. Hennet souhaite préciser que l'offre de l'entreprise Image et Son avait été proposée par le Bureau et que la Commission avait validé le choix sur la base des chiffres présentés. Cette thématique sera reprise sous point 4 de l'ordre du jour.
- Avec cette précision, le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2007 est adopté.

2. Etat du dossier: présentation de la convention ONG-bci et planning des travaux

Présentation de la convention ONG-bci:

- R. Longet rappelle que la Convention conclue entre les ONG et bci à l'issue de la procédure judiciaire a été transmise par courriel aux membres de la CIB le jour même de la signature.
- F. Schaffter rappelle les faits qui ont amené à cet accord entre les ONG et la chimie bâloise. La convention concerne notamment deux points: la modification des prescriptions du Plan spécial (suite aux modifications du traitement de l'air et des modalités de surveillance environnementale) ainsi que la consultation de Greenpeace par bci lors de décisions importantes. Cette convention a ainsi permis le retrait des recours au Plan spécial (PS) et il n'y a plus aucun obstacle pour son entrée en force si ce n'est une formalité relative à une signature d'une entreprise membre de la BCI. A ce sujet, A.-F. Wagner informe que cette formalité vient d'être réglée.

S'agissant des demandes de permis de construire, trois oppositions sont encore pendantes. Des discussions y relatives sont en cours. Une éventuelle levée des oppositions permettra d'octroyer le permis de construire dans le courant du printemps (mars/avril 2008).

- L. Merguin Rossé ajoute que les oppositions relatives aux permis de construire avaient été faites dans le but de garantir que les points fixés dans la convention soient bien appliqués dans le cadre du permis. A ce sujet, Pro Natura Jura est en contact avec la Section cantonale des permis de construire (SPC).
- M. Wüthrich souligne que Greenpeace Suisse / la Fondation Maryon sont très contents de la convention qui permettra une amélioration du projet d'assainissement (traitement de l'air, surveillance des sources, pollutions des sols, etc.). Il se dit toutefois étonné par le fait que Greenpeace ait dû aller devant une instance judiciaire pour qu'un standard technique usuel (screening) soit appliqué à Bonfol...
- J.-R. Frisch, en tant que maire, salue la convention signée. Il espère que cette dernière permettra de progresser rapidement dans l'assainissement de la DIB. Il demande des précisions concernant la délivrance du permis de construire.
- F. Schaffter explique que le PS sera adapté suite à l'accord trouvé entre les ONG et bci. Avec la décision qui sera rendue prochainement par le juge, la procédure judiciaire va se clore et revenir à la procédure administrative. Une des modifications du PS concerne le changement de l'installation du traitement de l'air qui nécessitera obligatoirement une demande de permis de construire complémentaire. Cette demande sera déposée en temps utile par bci. Les autres points de la convention n'auront pas de conséquences sur le permis de construire. Il s'étonne des déclarations de la représentante de Pro Natura compte tenu que la convention date du 11.1.08 alors que le dépôt du permis date d'été 2007.
- J.-P. Egger souhaite savoir quelles sont les infrastructures nécessaires à la réalisation de la convention signée. Il aimerait également savoir si la présence d'un réservoir gazeux nécessite un complément à la demande de permis de construire.
- R. Luttenbacher explique que l'oxydation de l'air demande l'installation d'un four alimenté par du mazout dans lequel l'air est incinéré. L'installation d'un filtre à charbon actif était déjà prévue. La mise en place d'une citerne de 60m³ de mazout destiné à l'installation de traitement des sols pollués figurait déjà dans le permis de construire déposé. Etant donné qu'il est renoncé au traitement des sols sur place et que, pour le traitement de l'air par incinération, la capacité nécessaire de la citerne est moins importante, la citerne qui sera installée sera plus petite. Les risques pour les eaux souterraines seront donc diminués. S'agissant du délai, R. Luttenbacher précise que le projet a pris un retard d'env. 3 mois et que pour l'avancement du projet la planification du dispositif de traitement de l'air n'a pas de caractère urgent. Il a été convenu avec les autorités cantonales que dans le cadre du dossier traitement de l'air, une demande de permis de construire complémentaire sera déposée auprès du Canton.
- M. Lassus se dit surpris d'entendre que le traitement thermique des sols a été supprimé. Il demande des précisions à ce sujet.
- R. Luttenbacher répond que la position de bci sur le traitement des sols pollués sur place ou hors-site n'était pas totalement arrêtée. La solution de traitement sur le site a été abandonnée suite aux discussions entre bci, le Canton et la Confédération concernant les critères de qualité (plus contraignants) pour les matériaux utilisés pour le remblayage futur. L'installation sur site n'aurait pas permis la remise en place après l'assainissement de tous les matériaux traités qui était l'un des facteurs déterminant. C'est pourquoi bci a finalement opté pour une solution hors-site.
- F. Schaffter ajoute que le traitement thermique des sols ne figure pas dans le PS.
- J.-C. Hennet rappelle qu'une requête du Collectif Bonfol demande d'inscrire dans le permis de construire certains points de la convention.
- F. Schaffter répond que la convention porte uniquement sur le PS qui sera modifié. Pour le reste il s'agit d'engagements de bci qui n'ont pas d'influence sur le permis de construire sauf sur le point susmentionné.
- A.-F. Wagner précise qu'il y a deux procédures séparées: d'une part la procédure judiciaire qui vient de s'achever par la convention et qui concerne le plan spécial cantonal et d'autre part trois oppositions au permis de construire qui doivent être clarifiées ces prochains jours. S'agissant des modifications sur la

base de la convention (traitement de l'air), il y aura une nouvelle demande de permis mais dans une phase ultérieure. Ce n'est pas une contrainte pour le début des travaux.

Planning des travaux:

- R. Luttenbacher précise que, partant d'une prochaine levée des oppositions au permis de construire, les travaux de terrassement pourront commencer début mai.

Le début des travaux relatifs aux fondations de la halle d'excavation est prévu pour l'automne 2008.

Il était jusqu'à lors prévu que la phase de planification du traitement de l'air démarrerait en été 2008. Il s'agit d'une planification complexe qui demandera env. 3 à 4 mois.

- J.-P. Meusy rappelle qu'il y a lieu de bien cadrer le processus d'octroi du permis à la lumière des exigences que le Canton avait fixées à bci en 2004 lors de la remise du projet d'assainissement. A ce titre, quatre dossiers techniques sont en cours de finalisation (objectifs d'assainissement, concept de surveillance et de sécurité, thématiques des accidents majeurs et du manuel suivi environnemental). Ces éléments sont impératifs dans l'octroi du permis de construire.
- Dans le contexte de la convention signée et le versement d'une somme importante pour absorber les frais de recours, R. Longet s'interroge sur le statut juridique de la convention (confidentialité, ...) non sans s'inquiéter de l'impact de tels arrangements sur les débats en cours relatifs au droit de recours des ONG.
- S'agissant du statut de cette convention, elle est publique; son contenu ayant fait partie intégrante des articles de presse. Il peut donc en être fait état.

3. Rôle de la CI pendant la phase des travaux: dénomination, modalités du suivi

- R. Longet rappelle la discussion de la dernière séance. Le Canton ainsi que bci préparent des concepts de communication. Le rôle de la CI n'est pas d'abord d'informer le public, mais de fonctionner comme plateforme d'échange. La CI se réunit dorénavant à Bonfol et les intérêts vont se focaliser sur l'avancement des travaux d'assainissement.

Le déplacement de toute la CI en cas d'événement particulier est trop contraignant. Le cas échéant, il serait bien qu'une "délégation" (p.ex. les membres du Bureau) puisse facilement être convoquée sur place dans les 48 heures. De plus il serait intéressant de voir dans quelle mesure les séances de la CI pourraient être calées avec une visite du site afin de voir l'avancement des travaux.

- M. Lassus, en se référant, au point 3 du règlement de la CI relatif notamment au "projet d'assainissement", remarque que ce point est devenu obsolète. Il suggère une mise à jour du règlement de la CI.
- R. Longet revient à la dénomination de la Commission et rajoute que l'appellation proposée par le Bureau est la suivante: Commission d'information et de suivi. **Ce nouveau titre est adopté par les membres présents.**

S'agissant de la « délégation », il propose que ce soient les membres du bureau.

- Pour J.-C. Probst, il est important que la CI soit capable de se rendre sur le site le plus rapidement et fréquemment possible. Il propose d'avoir un suivi par un groupe restreint qui comprendrait 1 à 2 experts neutres.
- R. Longet précise qu'il ne s'agit pas de faire un doublon à l'inspection de chantier. La CI a pour but de s'informer et non pas d'inspecter.
- Pour J.-R. Frisch, il faut distinguer le rôle de la CI jusqu'à présent et pendant les travaux de l'exploitation sur le site. Il rejoint les propos de R. Longet: la CI doit être informée de l'évolution du chantier. Au niveau de la phase d'exploitation, la CI doit savoir quelle est la personne ou l'organisme chargé des aspects de sécurité/intervention en cas d'accident. Un cahier des charges précisera les conditions dans lesquelles la CI doit être informée, notamment lors de risques pour la population.
- Dans ce contexte, R. Longet rappelle qu'au niveau opérationnel la Commission ne pourra jamais remplacer les interventions des ayants droits et ce n'est pas son rôle. Il renvoie à la présentation de Ch. Socchi prévue à l'ordre du jour.

- R. Luttenbacher rejoint les propos de R. Longet et rappelle les tâches du "Groupe de travail temporaire pour la gestion de la procédure d'alarme et d'intervention dans le cadre de l'assainissement de la décharge industrielle de Bonfol (GAI)" instauré par le Canton.
Pour R. Luttenbacher, il paraît clair que la fréquence d'information classique devra augmenter. Pour lui, il s'agit essentiellement de l'information liée à l'évolution du chantier ou à des éléments qui pourraient par exemple avoir des conséquences sur les techniques utilisées ou l'avancement des travaux.
- A.-F. Wagner rappelle que bci a déjà posé les bases de son concept d'information. Sa politique d'information va avoir une toute autre dimension. A ce sujet, A.-F. Wagner recommande aux présents de visiter le nouveau site internet de bci (www.bci-info.ch).
- J.-M. André revient aux devoirs du GAI et confirme que sur le volet alarme, les autorités françaises suivent de très près les travaux de ce groupe et, en termes de collaboration et d'information, s'ajustent aux maires des communes françaises.
- De l'avis de M. Wüthrich, les membres de la CI devront avoir le droit d'aller sur le site et recevoir des informations sans autre justification. Si des visites individuelles sur place ne seront pas possibles, il faut effectivement composer une délégation.
- Pour A.-F. Wagner, rien ne va changer au niveau du droit à l'information. L'information sera même plus intense. Une fois le chantier en place, il convient de définir les règles d'information. Les membres de la CI auront un statut particulier. Dans ce contexte, A.-F. Wagner rappelle toutefois qu'à Kölliken, le temps d'attente du public pour faire une visite se monte actuellement à 8 semaines. Tant que le chantier n'est pas en place, il est trop tôt pour arrêter ces éléments.
- R. Longet rappelle qu'il ne faut pas faire de confusion entre les tâches respectives de l'Etat, de bci et de la CI. Il propose d'évoquer le sujet à une prochaine réunion du Bureau et, dans ce cadre-là, d'affiner si besoin est le Règlement de la CI en ce qui concerne le droit à l'information, et partage l'avis de Mme Wagner sur le moment de le faire. Actuellement il est trop tôt pour avoir une vision claire des nécessités liées aux tâches de la CI.
- Avant de modifier le règlement de la CI, il est indispensable pour A.-F. Wagner de voir ce que font bci et le Canton dans le domaine de l'information. A ce titre, A.-F. Wagner relève l'importance de la planification.
- M. Lassus constate que le terme "visite du site" prête à confusion. Il faut effectivement bien distinguer entre les visites du site de la CI et les visites générale à titre pédagogique. L'accueil et le type de visite sont totalement différents.
- S'agissant du rôle de suivi de la CI, L. Merguin Rossé relève le problème de distance et de disponibilité des personnes amenées à suivre le projet de la façon décrite. Elle voit *une* personne qui serait très au courant du projet, mandatée par la CI, qui serait en contact permanent avec bci et le Canton et qui pourrait aller chaque semaine sur le chantier.
- J.-P. Meusy rend encore attentif aux outils de communication déjà en place (p.ex. Webcam sur le site internet de bci) et ceux à venir. S'agissant de l'information relative à des événements particuliers, il convient de déterminer de quelle manière seront être intégrés les membres de la CI dans le dispositif de communication.

Décisions :

- *Nom de la CI:* dorénavant, la commission s'appelle "**Commission d'information et de suivi de la Décharge industrielle de Bonfol (CIS)**". S'agissant de la modification du règlement de la CIS, ce point sera examiné dès que les modalités de suivi seraient déterminées.
- *Concept d'information-place et rôle de la CIS / Gestion des visites par la CIS du site d'assainissement de la DIB:* ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine séance de la CIS.

4. Présentation des travaux du "Groupe de travail temporaire pour la gestion de la procédure d'alarme et d'intervention dans le cadre de l'assainissement de la décharge industrielle de Bonfol (G.A.I.)"

- R. Longet présente M. Ch. Socchi, président du Groupe de travail temporaire pour la gestion de la procédure d'alarme et d'intervention dans le cadre de l'assainissement de la DIB (G.A.I.).
- Ch. Socchi présente l'historique et la composition du G.A.I. Il précise que ce groupe vient d'être renforcé par un chargé de l'information en la personne de M. Pierre-Alain Berret, Chef de l'Office cantonal de l'information et de la communication (SIC).
- La présentation de M. Socchi est annexée au présent procès-verbal.
- R. Longet remercie Ch. Socchi de ces informations précieuses et utiles.

5. Prises de vue en séance et film "rétrospectif": aspects financiers

- R. Longet informe que le Bureau de la CIS, suite à la discussion lors de sa dernière séance du 7.2.08, a chargé J.-C. Hennet de mandater l'entreprise Image & Son pour les enregistrements de la séance de la CIS de ce jour. Pour les enregistrements des séances ultérieures, J.-C. Hennet lancera un appel d'offres.

S'agissant du film rétrospectif, les membres présents à la séance du Bureau du 7.2.08 ont demandé à M. Wüthrich de se renseigner sur les expériences de Greenpeace en matière de réalisation de film (conditions financières).

- M. Wüthrich résume les résultats de son investigation. Pour lui, la première étape consisterait en l'établissement d'un concept suivi d'une décision de la CIS y relative. Suite à cette décision, un budget devra être établi. Suite à la discussion intervenue au Bureau, le film devrait montrer l'historique et les étapes les plus importantes du chemin parcouru par la CIS jusqu'à présent, la motivation des membres et l'arrière-plan dans lequel ces derniers sont actifs. Il s'agirait plus d'un recueil de témoignages que d'une documentation. M. Wüthrich présente les chiffres approximatifs suivants:

| | | |
|--|-----|---------|
| Production de télévision, 90 minutes: | CHF | 250'000 |
| Documentation filmographique, 50 minutes | CHF | 75'000 |
| Documentation filmographique*), 30 minutes | CHF | 35'000 |

*) y compris la planification, env. 15 jours de tournage, le montage

- Pour J.-C. Hennet, il est important de définir l'objectif du film (qui doit servir et être vivant), d'avoir une esquisse du contenu, un profil des auteurs. Sa durée ne doit pas excéder 30 minutes.

Décision :

Dans le but d'avoir une base pour soumettre à bci un budget réaliste pour ce projet, R. Longet et J.-C. Hennet développent un scénario/concept en vue de l'établissement du film rétrospectif selon les contraintes suivantes : durée 30 minutes, interviews des principaux acteurs, images contextualisant à récupérer là où elles sont disponibles à prix raisonnable, le tout ne devant pas dépasser 35'000.-.

6. Budget 2008

- R. Longet remarque que, ces dernières années, un budget annuel de 50'000 francs avait été attribué par bci à la CI destiné à son fonctionnement. Pour le projet de film rétrospectif, un budget particulier devra être demandé à bci dès qu'un projet spécifique et définitif sera disponible. Cependant la décision d'enregistrer les séances, décision mise en œuvre depuis novembre dernier, charge le budget d'au

moins 15'000.- à 20'000.- supplémentaires. Les comptes montrent que le fonctionnement de base est d'environ 45'000 et semble relativement incompressible. Par contre les enregistrements sont actuellement trop chers et il rappelle que J.C. Hennet s'est chargé d'une mise au concours devant aboutir sur une réduction de ces coûts.

- L. Merguin-Rossé demande ce que recouvrent les coûts de fonctionnement et demande des comptes plus précis.
- R. Longet rappelle qu'il s'agit des frais de déplacement et de repas, ainsi que de l'accompagnement (secrétariat, présidence). Les comptes détaillés sont joints au rapport annuel. Ils sont gérés administrativement par l'Office de l'environnement qui pourra donner en bilatéral toute précision voulue.

Décision :

- R. Longet demandera à bci l'allocation dès l'exercice 2008 d'un budget de fonctionnement annuel de 65'000.- en tenant compte des frais liés à l'enregistrement des séances.
- S'agissant du budget spécifique destiné à financer un éventuel projet de filmographie, une demande particulière dans ce sens sera adressée à bci en temps voulu. Le Conseil d'administration de bci statuera sur cette demande. A.-F. Wagner défendra au mieux les demandes de la CIS pour autant qu'elle les estime fondées.

7. Rapport d'activités 2007 de la CIS

- Les membres de la CIS ont pu prendre connaissance du projet de rapport d'activités 2007 de la CIS qui a été distribué avec l'ordre du jour de la présente séance.
- Les modifications suivantes sont proposées et acceptées:
 - L. Merguin Rossé demande à ce que les organisations qui ont fait recours contre le Plan spécial soient mentionnées spécifiquement (au lieu du seul Collectif Bonfol), soit WWF, Pro Natura, Greenpeace, Unia.
 - M. Wüthrich propose d'intégrer un paragraphe sur les modifications apportées au projet suite à la convention passé en janvier 2008 et qui concrétise les recours déposés en 2007 (screening, traitement de l'air). M. Wüthrich transmettra sa proposition de texte au Secrétariat de la CI.
 - S'agissant de la période que couvre le rapport d'activités, une remarque précisera que le rapport relate les événements intervenus jusqu'au 31.12.2007 tout en annonçant la clôture des procédures de recours.
- Avec ces modifications, le rapport d'activités 2007 est approuvé. Sa distribution se fera comme de coutume.

8. Vice-présidences de la CIS

- R. Longet se réfère à l'invitation à la présente séance par laquelle il avait été demandé à M. A. Fousseret de s'exprimer sur ses possibilités d'assumer sa fonction de vice-président.
- A. Fousseret ne s'étant pas exprimé, R. Longet propose de nommer M. J.-R. Frisch à cette charge, lequel accepte. Certains membres de la CIS ayant exprimé le souhait qu'il y ait deux vice-présidents, dans le but d'avoir un certain équilibre entre autorités et ONG, il est constaté que du point de vue du Règlement de la CIS, cette possibilité existe.
- L. Merguin Rossé propose dès lors de nommer M. Michel Lassus comme 2^e vice-président de la CIS, lequel accepte.

Décision :

- Sont nommés avec acclamation comme vice-présidents de la CIS:
M. Jean-Rodolphe Frisch, Maire de Pfetterhouse et
M. Michel Lassus, Représentant de la Commission de protection des eaux de Franche-Comté

9. Divers

- R. Longet souhaite la bienvenue au maire de la commune de Bonfol, M. J.-D. Henzelin, qui a rejoint la séance en cours de route et lui passe la parole.
- J.-D. Henzelin souhaite exprimer les remerciements de la Commune de Bonfol à bci et aux ONG d'avoir trouvé un accord qui permettra de poursuivre le projet d'assainissement de la DIB. A la lecture de la convention, J.-D. Henzelin constate que le projet d'assainissement a été amélioré et il remercie également la CIS pour le travail accompli.
- La prochaine séance de la CIS est fixé au **jeudi 12 juin 2008, 10h30 – 13h00, à Bonfol.**

Fin de la séance: 12h50

Pour le procès-verbal:

Kathrin Gschwind

Annexe: présentation M. Ch. Socchi, président G.A.I.